

## Vaccination des + de 12 ans

Afin de protéger les élèves et les personnels, nous continuons à appliquer **la stratégie tester, alerter, protéger** qui a fait ses preuves l'an dernier et qui a permis de contenir l'épidémie en milieu scolaire. Nous poursuivons ainsi [une stratégie de dépistage](#). Des autotests ciblés seront proposés aux collégiens. Dans les écoles et les établissements, tous les personnels qui en feront la demande pourront bénéficier de 2 autotests par semaine.

Le corollaire de cette politique de dépistage est [la vaccination](#). Les rectorats, en lien avec les ARS et les préfetures pour être au plus proche des territoires, ont commencé à s'organiser pour proposer des opérations de vaccination à destination des élèves de 12 ans et plus à proximité du collège en centre de vaccination. L'organisation des déplacements entre le collège et le centre de vaccination est assuré par le collège. La communication sur ces propositions vaccinales auprès des familles est essentielle et cela dès les premiers jours de la rentrée. Aussi, nous joindrons aux familles **un document via l'ENT (ouvert à compter du lundi 30 aout) et** que nous imprimerons également. Pour pouvoir procéder à la vaccination, il conviendra de recueillir le consentement des familles au préalable (au moins 1 parent pour les élèves de moins de 16 ans).

Les élèves candidats à la vaccination dans le cadre scolaire seront transportés en bus, encadrés par des personnels du collège jusqu'au centre de vaccination sur le temps scolaire à une date qui reste à fixer avec le centre de vaccination.